



SNUDI-FO Section d'Ille-et-Vilaine

35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tel : 02.99 65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours
Fax : 02.99.31.64.32 Mail : snudifo35@wanadoo.fr
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE

Rennes le 27 novembre 2009

Objet : compte rendu de l'audience auprès
de Madame Harry, IEN en charge de l' AIS

Cher(e)s collègues,

Nous avons été reçus le mercredi 21 octobre 09 par Madame Harry ; IEN-AIS.
Nous lui avons présenté les dossiers des écoles qui avaient répondu à notre questionnaire*.

Ce questionnaire avait pour objectif de recenser les besoins en matière d'accompagnement des élèves en situation d'intégration scolaire, de mettre en avant les problèmes de fonctionnement liés à l'absence de personnels nommés malgré les notifications MDPH. Mais aussi de soulever des problèmes d'ordre général (stress, ...)

Notre organisation syndicale a également rappelé ses revendications

Situation générale

Sur le manque d'AVS, Mme Harry a répondu que le « maximum avait été fait »...
700 élèves étaient accompagnés à la rentrée, 936 au moment de l'audience.
D'autre part, le département a bénéficié d'une « rallonge » conséquente de + 128 EVS.

Au final, ce sont 246 élèves qui ne sont pas accompagnés, dont 180 en attente de notification.

Notifications MDPH non suivies d'effet

Les réponses à notre « enquête » font également apparaître qu'un nombre non négligeable de notifications ne sont pas suivies d'effet, faute de places dans les établissements spécialisés.
Mme Harry nous dit être consciente du problème. Elle évoque une « explosion » des demandes d'orientation ITEP et s'interroge sur le bien-fondé de toutes. Elle se pose les questions : « les familles sont elles plus fragiles ? Le seuil de tolérance des enseignants a-t-il baissé ? »

Pour le SNUDI FO, il est évident que les difficultés sociales sont plus importantes. En ce qui concerne le « seuil de tolérance » des enseignants, il rappelle que les conditions d'enseignement se dégradent considérablement : effectifs croissants, pressions de la part de l'administration et des familles, exigence de résultats...

La formation

Pour le SNUDI-FO, il s'agit de la 3ème grosse lacune de l'administration en matière de scolarisation des élèves handicapés. Mme Henry en est consciente. Mais il y a volonté de son point de vue d'apporter des réponses concrètes aux problèmes qui se posent.

Les autres IEN se sont également emparés de cette question, dit-elle. « On avance »...

Prise en compte de la scolarisation des enfants handicapés dans la carte scolaire

Le SNUDI FO demande que la présence d'une classe spécialisée ou d'enfants handicapés dans une école soient pris en compte lors de la carte scolaire. Il demande à Mme Henry de faire remonter cette exigence.

Mme Henry nous redit que ce n'est pas elle qui gère, mais qu'il lui est arrivé de renégocier des fermetures de classes. Elle rappelle qu'il n'y a pas eu de fermeture de CLIS depuis trois ans.

Pour FO tous les besoins ne sont pas satisfaits. Il y a urgence à trouver une solution !

FO demande que toutes les créations de postes (référénts, UPI, CLIS...) aient lieu dans l'enseignement public. Mme Henry répond que cela ne serait pas normal : la DDEC scolarise 40% des élèves. D'autre part, remarque-t-elle la proportion de référénts du privé est très en deçà de la place occupée par l'enseignement privé.

Conclusions.

Le SNUDI FO 35 rappelle que l'ensemble des difficultés rencontrées (accompagnement, notifications non respectées, absence de formation, manque de places...) ne sont pas seulement conjoncturelles. Elles sont inhérentes à la loi du 11 février 2005 (Loi Montchamp). Il y a eu basculement. En posant comme principe la scolarisation des enfants handicapés dans les classes « ordinaires », cette loi a mis en cause le droit des enfants handicapés à recevoir un enseignement adapté à leur handicap.

La seule motivation de cette loi était budgétaire. Un enfant handicapé scolarisé en milieu « ordinaire » coûte moins cher. L'Etat, avec la création des MDPH se désengage.

La solution à tous ces problèmes posés est d'ordre budgétaire. L'IA élabore sa carte scolaire dans un cadre contraint, dicté par la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques).

Les conséquences sont désastreuses pour les enfants handicapés qui sont trop souvent « intégrés » par défaut, et qui se trouvent de fait en situation de souffrance. Elles sont désastreuses pour les personnels qui doivent gérer des situations difficiles, pour lesquelles ils ne sont pas du tout formés. La responsabilité qu'on leur fait assumer est inacceptable.

La seule réponse d'un point de vue syndical, est de continuer à faire remonter les problèmes, à se mobiliser, avec les parents d'élèves, les associations, pour exiger les places en établissement spécialisé, le respect des notifications ...

Sur un plan plus général, c'est une mobilisation d'ensemble, avec toutes les organisations syndicales, qui pourra faire reculer ce gouvernement sur toutes les « réformes » destructrices des fondements de l'école publique.

Nous nous sommes appuyés sur les revendications des collègues telles qu'elles sont apparues à travers du questionnaire. Depuis notre audience auprès de Mme Henry, les problèmes perdurent-ils ? N'hésitez pas à nous contacter s'ils ne sont pas réglés ou si de nouveaux sont apparus.